

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 9-2021

du lundi 6 décembre 2021

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Personnes présentes :	53
Excusées :	19
Retard :	-
Absents :	3
Démissions :	-
Future admission :	-
Total :	75

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Préavis intercommunal N° 25-2021 sollicitant un crédit d'investissement de CHF 1'103'600.- destiné à la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley Coulisses et à la démolition du mur de soutènement de l'avenue de Malley

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal N° 25-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1'103'600.00 destiné à la construction d'une partie du système d'évacuation des eaux de Malley Coulisses et à la démolition du mur de soutènement de l'avenue de Malley ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt bancaire ;
3. d'amortir la dépense d'investissement de CHF 1'078'300.00 relative aux canalisations par la participation du propriétaire, la rémunération du maître d'ouvrage, et pour le solde, à raison de CHF 17'000.00 par année sur une durée de 30 ans, par le compte 3311.000.4600 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4600 ;
5. d'amortir la dépense d'investissement de CHF 25'300.00 relative à la démolition du mur sur une durée de 1 an à raison de CHF 25'300.00 par année par le compte 3311.000.4300 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
6. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 3909.000.4300 ;
7. de compenser l'entier de la charge d'amortissement et les intérêts relatifs à la rubrique «Réseau d'égout, épuration» par un prélèvement sur le fonds "Droits d'égouts", compte 9280.000 ;
8. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions amendées du préavis no 25-2021 sont acceptées.

9. Préavis intercommunal N° 12-2021 concernant le renforcement de l'effectif du SDIS Malley, Prilly-Renens

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal N° 12-2021,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter le renforcement de l'effectif administratif par l'augmentation d'un 0.5 EPT au sein de l'Entente SDIS Malley, Prilly-Renens ;

2. d'accepter les charges supplémentaires au budget 2022 d'un montant estimé de CHF 19'400.- compte N° 3521.001.6500 «Participation à l'organisme intercommunal» concernant la part de Prilly au renforcement de l'effectif administratif par l'augmentation d'un 0.5 EPT.

VOTE : C'est à l'unanimité, moins 3 abstentions que les conclusions du préavis no 12-2021 sont acceptées.

10. Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Olivera Gironi & Consorts « Pourquoi la nouvelle Municipalité ne respecte pas les précédentes décisions du Conseil communal ? »

11. Réponse municipale à la question écrite du PSIG et des VERT.E.S relative au plan climat pour la ville de Prilly

12. Motions, postulats, interpellations et projets

13. Questions et divers

14. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h45